

Info-Transfert

Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme

Dieu créa l'homme et, ne le trouvant pas assez seul, il lui donna une compagne pour lui faire mieux sentir la solitude.

Paul Valéry

Sommaire :

Peu de relations entre la détention des avoirs et des pouvoirs. Le transfert des pouvoirs est progressif contrairement à celui des avoirs

Même si 57% de la relève souligne ne pas ressentir de solitude, il demeure que ce n'est pas le cas chez 43% d'entre eux, ce qui est quand même étonnant voire troublant.

Dans ce numéro :

Transfert des avoirs et des pouvoirs : progressifs ? 1-2

L'isolement social de la relève : plus de 400 jeunes ont répondu à l'appel. 3-4

Avec le support financier de

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Québec



farmcentre.com

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir ...

Comme vous avez pu le constater dans Info-Transfert d'avril, Traget Laval a « beaucoup communiqué » à l'ACFAS (Association francophone pour le savoir) : quatre présentations, dont trois sur des projets de recherche en cours. Dans ce numéro, nous vous proposons les résultats préliminaires de deux de ces recherches. La première touche la période de coexploitation dans les transferts familiaux. Ce mode d'établissement



est aussi souvent nommée « transfert progressif ». Sachant que le transfert implique le transfert des avoirs, des pouvoirs et des savoirs, qu'est ce qui est transféré progressivement ? Y-a-t-il des éléments de pouvoir, en particulier, qui se

transfèrent plus difficilement ?

La deuxième recherche porte sur l'isolement social des jeunes agriculteurs. L'isolement est souvent mentionné comme étant un frein à l'entrée dans la profession et parfois une raison d'en sortir. Comment se définit l'isolement ? Comment le mesurer ? La relève est-elle isolée ou se sent-elle isolée ? Beaucoup de questions, et les premières réponses que nous vous proposons nous incitent à poursuivre l'analyse. A parier que, cet automne, nous vous reparlerons des ces sujets !

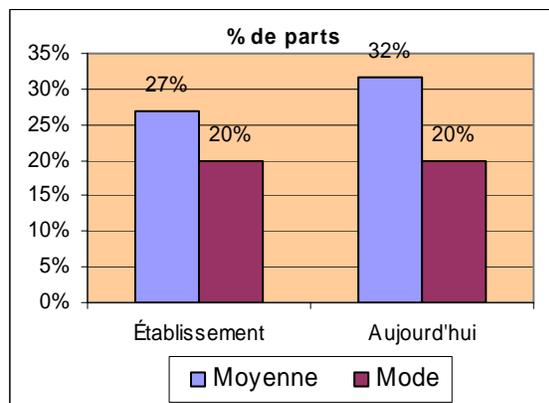
Bonne lecture

Transfert des avoirs et des pouvoirs : progressifs ?

Voici les premiers résultats d'un projet de recherche en cours à Traget Laval sur le transfert intergénérationnel et la coexploitation. Dans cet article nous aborderons deux thématiques importantes du transfert : le transfert des avoirs et celui des pouvoirs.

Le transfert des avoirs.

La réalité ressemble beaucoup à l'image générale que l'on a du transfert des avoirs : 20 % des parts à l'établissement, le reste au retrait des parents. Le graphique ci-contre montre qu'en moyenne le pourcentage de parts détenues à l'établissement est de 27 % et qu'il augmente à 32 % (en 8 ans en moyenne). Cependant, le mode (la



valeur la plus représentée) est 20 % tant à l'établissement que 8 ans plus tard. De plus, il n'y a pas de relation entre les parts détenues et la durée de la coexploitation. Ces résultats, cas particuliers mis à part, confirment l'idée générale.

Les incitatifs à l'établissement (prime à l'établissement, taux d'intérêt subventionnés, prêt de quota, ...) favorisent le transfert du premier 20 %. Suite page 2

Note : les résultats sont issus d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire tiré du recensement de la relève agricole, 111 répondants, âge moyen 31 ans, en coexploitation depuis 8 ans en moyenne.

Transfert des avoirs et des pouvoirs : progressifs ? (suite)

Serait-il souhaitable d'avoir d'autres incitatifs pour un transfert progressif des avoirs ?

Le transfert des pouvoirs

Pour mesurer le transfert des pouvoirs, nous avons demandé à la relève *qui prenait les décisions* (la relève, les parents, les deux ensemble pour chacune des 12 tâches, tableau 1) *au moment de l'établissement et qui les prends maintenant*. La mesure de la différence entre

les deux moments nous permet donc d'évaluer le degré de passation des pouvoirs.

En tenant compte de l'importance de chacune des tâches (tactique, niveau 1 : régie des champs, ou stratégique, niveau 4 : choix des investissements) et de qui prend la décision (parent : conservation du pouvoir, ensemble : partage du pouvoir, relève : délégation du pouvoir), nous avons construit un indicateur de transfert des pouvoirs. Cet indicateur à une valeur de 0 si les parents ont conservé la totalité du pouvoir et une valeur de 66 si la relève détient l'ensemble du pouvoir.

Comme l'indique le tableau 2, au moment de l'établissement, les parents détenaient la

	Établissement	Aujourd'hui
Indice moyen	13,4	35,3

grande majorité du pouvoir (relève : 13.4 / 66). Après 8 ans de coexploitation (en moyenne), plus de la moitié des pouvoirs ont été transmis à la relève. Le graphique de répartition des tâches (en nombre de tâches, montre la même chose : la relève, avec le temps, prend de plus en plus de responsabilités et parent-relève partagent majoritairement les décisions. Quelles tâches sont déléguées ? Les tactiques ou les stratégiques ? Le graphique « Transfert des pouvoirs selon le niveau des tâches » indique que les tâches de niveau 1 sont largement transférées. Celles

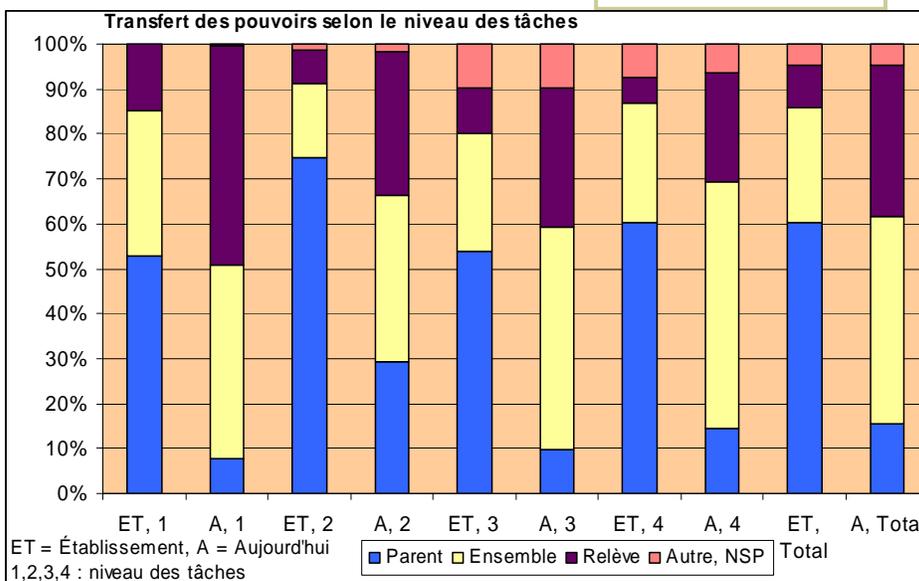
Tâche	Niveau
La régie des champs ou des troupeaux	1
Le choix des fournisseurs d'intrants	1
La négociation avec les fournisseurs d'intrants	2
Le choix du moment de paiement des factures	2
Le vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles	2
La négociation du prix de vente des récoltes ou des animaux	3
La décision des horaires de travail de la journée	3
Le recrutement et de la sélection des salariés occasionnels	3
La négociation du crédit et du financement	4
L'autorité sur les employés	4
La décision des investissements à faire	4
La décision de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme	4

de niveau 3 et 4 sont beaucoup plus partagées entre la relève et les parents. Il semble que les tâches de niveau 2 soient les plus difficiles à transférer. En fait, il s'agit du paiement des factures : à l'établissement, 83 % des parents ont le contrôle et 8 ans plus tard, 53 % des parents l'ont conservé. Le pouvoir de dépenser paraît plus aisé à déléguer que le chéquier !

Peu de relations entre la détention des avoirs et des pouvoirs. Le transfert des pouvoirs est progressif contrairement à celui des avoirs



Stéfanie Cantin, étudiante à la maîtrise en Économie rurale, Traget Laval

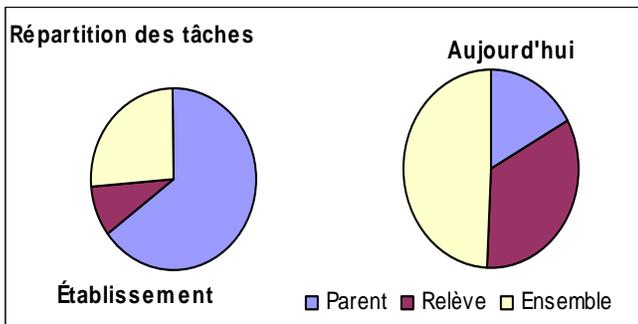


Durée de la coexploitation	0-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	
Indice	13,4	31,3	39,0	33,3

Transfert progressif des pouvoirs

Le Tableau 3 indique que plus le temps de coexploitation augmente plus les pouvoirs sont transférés. Exception : après 10 ans de coexploitation, le niveau de pouvoir de la relève diminue ou stagne. Nous reviendrons sur cette problématique après une analyse plus approfondie. Retenons, pour l'instant, que le transfert des pouvoirs est progressif contrairement au transfert des avoirs. À suivre.

Source : La coexploitation comme un mode d'établissement en agriculture au Québec, Cantin, S., Perrier, JP., Parent, D., ACFAS, Ottawa, mai 2009



L'isolement social de la relève : plus de 400 jeunes ont répondu à l'appel.

Baisse constante du nombre de fermes, migration des jeunes, stress, cohabitation difficile avec les voisins, des rangs qui se vident, difficulté à se trouver une conjointe : il semble bien que c'est par la porte des problèmes que l'agriculture réussit à faire parler d'elle publiquement. Pourtant, qu'en est-il de la réalité, et particulièrement celle des jeunes agriculteurs ? Si le secteur agricole veut garder et attirer sa relève, un diagnostic sur la qualité de vie sociale et affective s'impose... et merci au 400 jeunes qui ont répondu à notre appel.

Loin d'en avoir tiré toute la substance, notre enquête montre qu'il y a lieu de se préoccuper de l'isolement social de certains jeunes agriculteurs, notamment ceux âgés de moins de 25 ans et ceux demeurant en région à faible densité agricole...et la grande majorité des répondants affirme que le fait d'être agriculteur est un obstacle de taille quand il s'agit de se trouver un(e) conjoint(e). Pour le moment, concentrons-nous sur leur qualité de vie sociale.

Évaluer l'isolement social en combinant quantité et qualité.

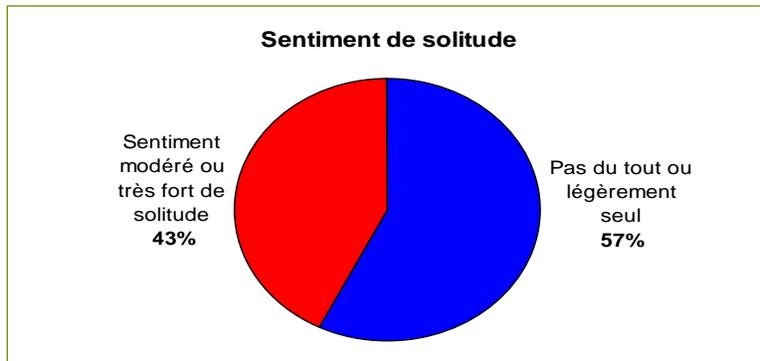
Que pensent-ils de leur qualité de vie en agriculture ? Sur qui peuvent-ils compter pour les supporter affectivement, socialement ou financièrement ? Comment voient-ils leur avenir ? Quelle est l'image publique de leur métier ? Se sentent-ils seuls, est-ce difficile de trouver l'âme-sœur compte tenu des exigences, des contraintes et de l'image de leur métier ? Voilà autant de questions qui furent posées à 1500 jeunes de moins de 35 ans et auxquelles ont répondu minutieusement 407 d'entre eux, dont 25% de femmes. Un taux de réponse au-delà de nos espérances.

Nous avons voulu d'abord évaluer l'isolement social de la relève établie. Pour ce faire, il a fallu croiser deux réalités : le nombre de personnes sur qui ils peuvent compter (la taille du réseau social) et le sentiment de solitude. ...car l'isolement social est le croisement d'une réalité objective et d'un sentiment subjectif : c'est ce qui fait qu'on peut se sentir seul en étant entourés.

Pour évaluer le sentiment de solitude, les répondants ont dû se prononcer sur 11 affirmations représentant des impressions tou-

chant leur vie sociale (par exemple : *je m'ennuie de ne pas avoir de gens autour de moi, je peux toujours compter sur mes amis et de encore je trouve que mon cercle d'amis et de connaissances est trop petit...*). Sur ce seul point, même si 57% de la relève souligne ne pas ressentir de solitude, il demeure que ce n'est pas le cas chez 43% d'entre eux, ce qui est quand même étonnant voire troublant.

Même si 57% de la relève souligne ne pas ressentir de solitude, il demeure que ce n'est pas le cas chez 43% d'entre eux, ce qui est quand même étonnant voire troublant.



Quant à la mesure de la partie objective de l'isolement, soit la taille du réseau social, nous leur avons demandé d'identifier précisément les personnes susceptibles de leur apporter de l'aide de toutes sortes : support matériel (emprunter des outils, des équipements, de faibles sommes d'argent, etc.), soutien émotionnel (se confier à quelqu'un sur un sujet personnel), support sous forme de conseils et d'informations, sous forme d'encouragements ou sous forme de temps (comme obtenir de l'aide en période de pointe) et identifier ceux et celles avec qui ils font des activités sociales. Notons qu'un faible réseau social est caractérisé par un entourage de 6 personnes et moins.

Briser l'isolementpour s'assurer d'un avenir en agriculture.

C'est ainsi qu'en croisant la taille du réseau et le sentiment de solitude on obtient un diagnostic de l'isolement social composé de 4 catégories :

- 1) Les *compétents sociaux* : grand réseau social et faible sentiment de solitude;
- 2) Les *inhibés sociaux* : petit réseau social et faible sentiment solitude;
- 3) Les *solitaires* : grand réseau social et sentiment de solitude élevé;
- 4) Les *isolés sociaux* : petit réseau social et sentiment de solitude élevé.

Bien que 58% des jeunes



TRAGET LAVAL

Comité éditorial

Raymond Levallois
Diane Parent
Jean Philippe Perrier

TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395
Télécopie : (418) 656-7821
Messagerie : traget@traget.ulaval.ca

Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

L'isolement social de la relève : plus de 400 jeunes ont répondu à l'appel. (suite)

soient d'accord avec l'affirmation générale voulant que « les producteurs agricoles sont isolés socialement », on remarque que leur réalité est plus nuancée. Plus de 40% d'entre eux sont satisfaits de leur vie sociale, étant bien entourés et ne ressentant que peu ou pas de solitude. Cependant une agriculture en panne de relève doit pouvoir conserver ses jeunes et être de plus en plus attirante pour la relève potentielle et, dans ce contexte, le fait qu'il y ait près de 60% de jeunes à risque dont 15% d'« isolés sociaux » qui ont peu de personnes sur qui compter et qui sont malheureux de cette situation, voilà qui est inquiétant.

Nous continuerons d'analyser l'isolement social en fonction du revenu familial, du nombre d'heures travaillées, de la région, du genre, de la production, du milieu d'origine...et du statut matrimonial. À propos, sur ce point, contrairement à certaines études affirmant que les célibataires réussis-

		Taille du réseau de soutien social	
		Grand réseau	Petit réseau
Sentiment de solitude	Faible	Compétents sociaux (41%)	Inhibés sociaux (27,4%)
	Élevé	Solitaires (16,3%)	Isolés sociaux (15,3%)

sent à se constituer un plus grand réseau social, il semble que les jeunes agriculteurs célibataires soient davantage isolés (26%) que ceux en union de fait (14,5%) ou mariés (9,9%). C'est donc une histoire à suivre.

Source :

Diane Parent, Jean-Philippe Perrier, Guillaume Rousseau (rapport de recherche à venir) *Analyse de l'isolement et de la qualité du soutien social chez les jeunes agriculteurs établis*, Traget Laval, Université Laval. À noter que cette recherche a été rendue possible grâce à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de soutien à l'innovation technologique en agroalimentaire (SINAG) du MAPAQ

Vient de paraître : Conseil et développement en agriculture, Quelles nouvelles pratiques ?

chez Éducagri sous la coordination de Claude Compagnone

Cet ouvrage s'intéresse aux changements et défis entourant la pratique du conseil en agriculture et en développement régional. Conseil de groupe, où les connaissances sont co-produites entre conseillers et agriculteurs, conseil ancré aux enjeux territoriaux, nouvelles compétences à développer, voilà un ouvrage qui propose matière à réflexion chez nous, autant chez les conseillers, les agriculteurs et les décideurs.

Pour en savoir plus <http://www.quae.com>

